



Droit international public

Par **Recteur_old**, le **10/11/2007** à **18:24**

bonjour,

voilà je dois faire une étude de cas en droit international public mais je n'ai pas la méthode d'une part et d'autre part je n'ai pas très bien cerné l'objet même de la question; cette étude de cas porte sur l'immunité de juridiction des états étrangers en matière "d'activité commerciale"

à savoir peut-il avoir l'immunité de juridiction en matière commerciale?
et dans quel autre cas?